



MINISTÈRE DE LA MER

Liberté

Égalité

Fraternité

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

PRÉSENTATION PAR LA DSNQ*
AU COMITÉ FORSEMES
DU 9/11/2021

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-manche Ouest

* DSNQ : Division Sécurité des Navires Qualité
de la DIRM NAMO
dosm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

- Quels sont les textes modifiés ?
- Nouvelle définition
- Qui est concerné ?
- Applicable à partir de quand ?
- Quelle contre-partie pour les navires ?
- Risques associés ?
- Permis de navigation et limitations ?



MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

Quels sont les textes modifiés ?

*=> Arrêté du 30/08/2021 modifiant l'arrêté du
23/11/1987 relatif à la sécurité des navires :*

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044027143>

Les divisions concernées :

- 110 : Généralités*
- 219 : Installations radio*



MINISTÈRE
DE LA MER

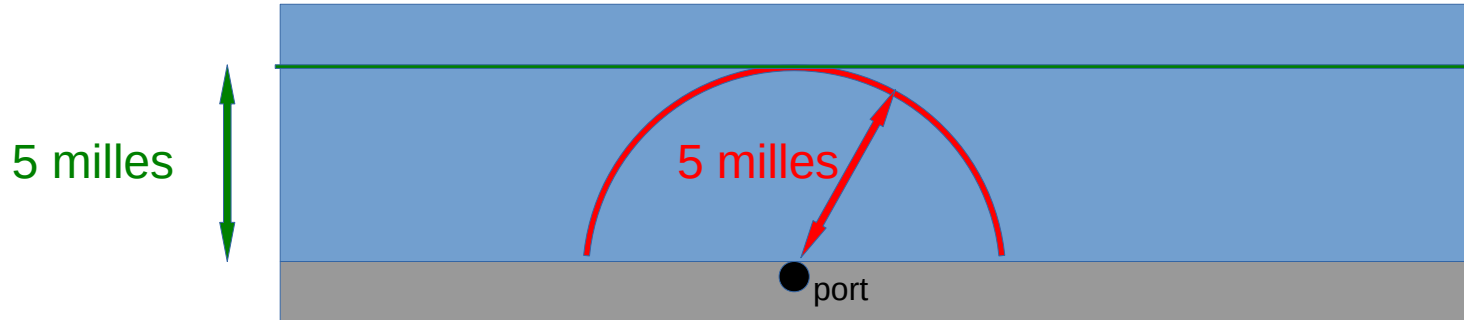
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

Nouvelle définition :

Avant = 5 milles du port de départ

Après = 5 milles de la terre la plus proche





MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

Qui est concerné ?

=>Tous les navires professionnels, neufs et existants.

Le texte est rétroactif.



MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

Applicable à partir de quand ?

=> nouvelle 4ème catégorie
1^{er} octobre 2021





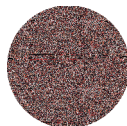
MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

Quelle contre-partie pour les navires ?

=> La VHF (fixe ou mobile) doit être remplacée par
une VHF **ASN = Appel Sélectif Numérique**



avant le 1^{er} avril 2022 (6 mois)





MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

Quelle contre-partie pour les navires ?

=> Tous les navires doivent embarquer une VHF ASN :
charge, pêche, passagers,

sauf :

- Les navires aquacoles approuvés suivant 230
- les NUC < 12 m (division 241)



MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

Rappel

* *installation radio* = équipements fixes
=> Nécessite une visite ANFR



OUI



NON



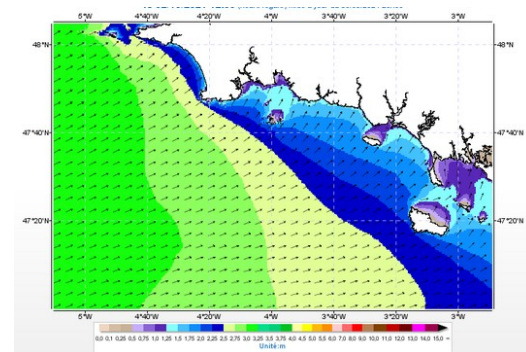
MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

Risques associés ?

- Accès à des zones maritimes exposées
- Nouveaux conflits d'usages
- 3ème catégorie et balise RLS



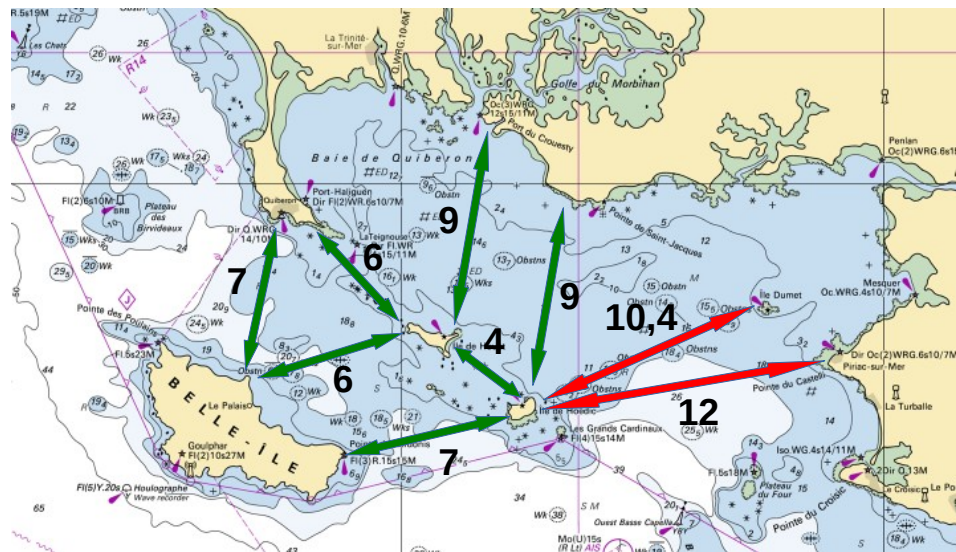


MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

- Exemple : Morbihan



Distance \leq 10 milles



Distance $>$ 10 milles



MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

- Permis de navigation

=> réédité après prochaine visite périodique ou visite spéciale.

- Cas n°1 absence de limitation existante

=> Accès automatique à 5 milles de la terre la plus proche

- Cas n°2 limitations existantes

=> Maintien des limitations, puis possibilité de réexamen par CSN/CRS sur demande lors VP ou VS.



MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelle 4ème catégorie de navigation

Exemples de limitations particulières

- Pneumatiques et jets-ski des CRS: Limitation à 2 milles maintenue
 - De jour uniquement : Maintenu
 - Limitation à une zone particulière, Golfe Morbihan,...
- => Étude au cas par cas**